



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 9 novembre 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 2 novembre 2022, s'est réuni le mercredi 9 novembre 2022 à 18h, en séance publique - 134 allée des Ateliers - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 17

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

Délégués représentés : 2

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix
Nicole BOUVIER	CCCS	Christiane FAVRE	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 dont 17 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	25 voix		

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Demande de participation auprès de l'Etat – Confortement de la digue rive gauche au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère/Grignon
Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 25 août 2021, le Conseil Syndical a approuvé la demande de participation à intervenir auprès de l'Etat pour l'opération de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère / Grignon.

Cette opération est inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie, elle fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral pour une subvention à 100 % sur la base d'un montant prévisionnel de 1 300 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord (mandataire) pour un montant de 58 191,96 € HT.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical en date du 11 mai 2021 et à l'avis de la CAO, le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprise EIFFAGE (mandataire) - MARTOIA TP, pour un montant de 1 305 371,10 € HT.

Le chantier a débuté en octobre 2022, conformément au calendrier prévisionnel.

Compte tenu du coût réel de l'opération, il est nécessaire de solliciter une seconde tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant de 100 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 100 000 € HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie